



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE À HUIS CLOS DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 22 novembre 2023 à 9 h 21 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, et Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, via l'application Teams, formant la totalité des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim.

CE-20231122-3885

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - CULTURE, LOISIRS,
SPORT ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social, soit:

la modification du poste permanent titularisé de coordonnateur - maison des arts (0003), classe 7, au salaire annuel de 103 558,94 \$ avec un seuil d'engagement de 78 728,73 \$, en un poste permanent de responsable lieux de diffusion culturelle, classe 7, au salaire annuel de 114 479,30 \$ avec un seuil d'engagement de 91 583,20 \$;

du code budgétaire: 60201-729300 -111150;
au code budgétaire: 60201-729300 -111120;

la réaffectation de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines, du poste permanent de coordonnateur maison des arts au salaire annuel de 88 929,59 \$ (échelon 5), au poste permanent de responsable lieux de diffusion culturelle, classe 7, au salaire annuel de 114 479,30 \$ (échelon 7);

du code budgétaire: 60201-729300 -111150;
au code budgétaire: 60201-729300 -111120;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-5363)



CE-20231122-3886

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - FINANCES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service des finances, soit:

la modification du poste titularisé de conseiller professionnel opérations comptables financières (0001), classe 6, au salaire annuel de 99 575,93 \$ avec un seuil d'engagement de 75 700,69 \$, en un poste de conseiller professionnel gestion de la trésorerie et des placements, classe 8, au salaire annuel de 107 541,98 \$ avec un seuil d'engagement de 81 756,75 \$;

code budgétaire: 28204-131500-111150;

la promotion de l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines du poste permanent de conseiller professionnel opérations comptables financières (0001), classe 6, au salaire annuel de 99 575,93 \$ (échelon 10) au poste de conseiller professionnel gestion de la trésorerie et des placements, classe 8, au salaire de 107 541,98 \$ (échelon 10);

code budgétaire: 28204-131500-111150;

le paiement à l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel d'un montant de rétroactivité salariale pour compenser la différence de salaire entre la classe 6 et la classe 8, pour toute la période durant laquelle il a occupé la fonction de conseiller professionnel opérations comptables financières au Service des finances, et ce, depuis le 14 juin 2022 suivant le tableau d'estimation joint au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines;

code budgétaire: 1-00000-0000-00-143919;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-5418)

CE-20231122-3887

APPROBATION - RÈGLEMENT - GRIEF - EV-DM21-03

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Service de police, soit:

la modification d'un poste permanent vacant d'agent administration



(0335), classe 3, au salaire annuel de 62 063,14 \$ avec un seuil d'engagement de 40 341,03 \$, en un poste d'agent administration enquêtes, classe 5, au salaire annuel 70 755,58 \$ avec un seuil d'engagement de 45 991,13 \$;

code budgétaire: 40304-211340-111130;

l'approbation du règlement complet et final du grief EV-DM21-03, l'employé identifié à la pièce jointe au sommaire décisionnel préparé par le Service des ressources humaines recevra un montant de rétroactivité salariale pour compenser la différence de salaire entre la classe 3 et la classe 5, pour toute la période durant laquelle l'employé avait occupé un poste d'agent administration au Service de police depuis le dépôt du grief;

code budgétaire: 1-00000-0000-00-143919;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné;

d'autoriser toutes les actions administratives qui pourraient découler de la présente recommandation.

(SD-2023-5463)

CE-20231122-3888

LETTRE D'ENTENTE - FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LAVAL INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la lettre d'entente 2019-2023-033 à intervenir entre la Fraternité des policiers de Laval inc. et la Ville de Laval concernant l'ajout de 7 postes répartis aux annexes R-7, R-8 et R-16;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2023-5513)

CE-20231122-3889

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - BUREAU DE LA RÉSILIENCE MUNICIPALE ET SÉCURITÉ INCENDIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les recommandations du Service des ressources humaines concernant le Bureau de la résilience municipale et le



Service de sécurité incendie, soit:

la création du nouveau code budgétaire nécessaire à l'organisation du travail et les transferts illustrés au rapport préparé par le Service des ressources humaines et joint au sommaire décisionnel;

la modification du poste permanent titularisé de directrice du Bureau de la résilience municipale (0001) en un poste de directrice adjointe Bureau de la résilience municipale;

du code budgétaire: 19101-134400-111110;
au code budgétaire: 42704-134400-111110;

les réaménagements budgétaires découlant des recommandations précitées;

le remplacement de l'organigramme concerné.

(SD-2023-5570)

CE-20231122-3890

RECOMMANDATION AU CONSEIL - STRUCTURE
ORGANISATIONNELLE ET RÉAFFECTATION - SÉCURITÉ
INCENDIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver la recommandation du Service des ressources humaines concernant le Service de sécurité incendie, soit:

la réaffectation de l'employé identifié au rapport du Service des ressources humaines joint au sommaire décisionnel selon les modalités mentionnées dans ce rapport.

(SD-2023-5570)

CE-20231122-3891

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR - TRAVAUX
PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 53187, pour une période de 52 semaines, au poste de superviseur travaux publics au Service des travaux publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.



(SD-2023-5629)

CE-20231122-3892

ENGAGEMENT TEMPORAIRE - SUPERVISEUR ÉLECTRICITÉ
BÂTIMENTS - IMMEUBLES, PARCS ET ESPACES PUBLICS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 54818, pour une période de 108 semaines, au poste de superviseur électricité bâtiments au Service des immeubles, parcs et espaces publics, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel et à la convention d'emploi;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite convention.

(SD-2023-5714)

CE-20231122-3893

ENGAGEMENT PERMANENT - GREFFIER ADJOINT COUR
MUNICIPALE - AFFAIRES JURIDIQUES

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'engager l'employé numéro 54821, avec une période de probation de 12 mois, au poste de greffier adjoint cour municipale au Service des affaires juridiques, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5731)

CE-20231122-3894

PROMOTION - RESPONSABLE SOUTIEN ADMINISTRATIF -
POLICE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de promouvoir l'employé numéro 51111, engagé au poste d'agent de bureau II au poste de responsable soutien administratif au Service de police, avec une période d'essai de 6 mois, et ce, aux conditions apparaissant au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5764)

CE-20231122-3895

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - RÉSEAU
ARTHIST



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver l'entente de services à intervenir entre Ville de Laval et Réseau ArtHist concernant le mandat de réalisation de Laval en blanc 2024, au montant de 183 517,35 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

(CT:1772697)
(SD-2023-5294)

À 11 h 50, la conseillère Christine Poirier quitte son siège.

À 12 h 25, la séance est suspendue.

À 13 h 17, la séance se poursuit et sont alors présents: MM. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, sous la présidence de M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, tous via l'application Teams.

CE-20231122-3896

EXCLUSION - VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES 2023

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de retirer de la vente pour défaut de paiement des taxes du 23 novembre 2023 les immeubles visés par les unités d'évaluation foncière énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel;

de ne pas tenir la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes prévue le 23 novembre 2023, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Laval, située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest;

d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures légales jugées nécessaires afin de recouvrer les taxes imposées sur les immeubles pour les unités d'évaluation foncière visées et énumérées à la liste jointe au sommaire décisionnel.

(SD-2023-5871)



À 13 h 18, tous les points ayant été considérés, M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Stéphane Boyer, maire et
président du comité exécutif

Me Virginie Champoux-Cadoche, greffière adjointe par intérim